

# Procès d'un "déchaînement de violences" à Ajaccio

Par: **Laetitia Giannechini**Publié le: **29 août 2020 à 12:01**Dans: **Faits-divers/Justice**

Le prévenu a été condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis, sans mandat de dépôt. Archive P.-A. Fournil

Inutile de vous dire que si vous deviez recomparaître pour des faits de violences, vous prenez directement la clef de la maison d'arrêt et vous ouvrez vous-même la porte. C'est par cette mise en garde imagée que le président du tribunal correctionnel d'Ajaccio a conclu l'audience au terme de laquelle Alexandre Martinelli a été reconnu coupable de violences volontaires en réunion et condamné à deux ans de prison dont un avec sursis, assortis d'une période probatoire de deux ans. Il n'a pas été prononcé de mandat de dépôt mais une obligation de soins.

## LIRE AUSSI. [Ajaccio : incarcéré pour une série d'agressions](#)

Une peine que le prévenu, peu loquace, voire presque mutique tout au long de l'audience, a accueillie avec un sourire de soulagement. "C'est au-dessus de toutes mes espérances !", a lâché son conseil M<sup>e</sup> Pierre-Laurent Audisio.

"C'est conforme à la jurisprudence du tribunal", a, quant à lui, estimé M<sup>e</sup> Joseph Savelli, avocat de l'une des parties civiles. Incarcéré depuis le

31 juillet, le jeune homme de vingt ans comparait pour des passages à tabac survenus le 19 juillet dernier dans la rue du Roi-de-Rome à Ajaccio et le 28 juin près d'un food-truck situé à proximité de la gare. Deux soirs durant lesquels il se livre avec ses complices à des "déchaînements de violence", selon une expression prononcée plusieurs fois durant l'audience.

## Des déferlements de coups

Le 28 juin, le prévenu se trouve en compagnie d'une dizaine de personnes dont au moins deux mineurs (par ailleurs poursuivis devant le tribunal pour enfants) à un food-truck du quartier de la gare, où de nombreux jeunes se retrouvent pour se restaurer après une longue soirée. "Un simple regard", un "coup d'épaule" suffisent au groupe pour infliger à deux néo-bacheliers une succession de coups d'une violence inouïe.

Le premier tombe inconscient dès le premier coup. Le second en reçoit trois, dont un qui lui coûte deux dents. Bilan : respectivement un et sept jours d'interruption totale de travail (ITT). Quelle part a pris Alexandre Martinelli dans ces brutalités ? Trois témoins assurent l'avoir vu frapper l'une des deux victimes. L'une de ces témoins a elle-même reçu des coups de la part du prévenu et été la cible de menaces, afin qu'elle retire sa plainte, selon les éléments du dossier. Ce que nie l'intéressé. "On frappe une fille ! C'est ça le courage M. Martinelli ?", s'est indigné M<sup>e</sup> Julien Gasbaoui, l'avocat d'une des deux parties civiles.

La seconde agression a lieu le 19 juillet près d'un bar de la rue du Roi-de-Rome, très prisée des noctambules ajacciens. Là encore, même procédé : un groupe est pris à partie par la bande à laquelle appartient Alexandre et deux hommes sont sauvagement lynchés. Dans une vidéo filmée au moment des faits, on peut voir le prévenu asséner un violent coup de pied au visage d'une personne à terre. "C'est comme s'ils voulaient déchaîner leur haine contre quelqu'un", a assuré l'une des deux victimes dans sa déposition. Des propos et des actes qui contrastent avec l'apparente fragilité du prévenu : chétif, l'air accablé, le regard craintif, il se retourne dès qu'il entend des pas dans l'allée centrale.

On peine à trouver les indices de la "fascination pour la violence" avancée par la procureure dans son attitude, à moins que la tête de joker inscrite sur son avant-bras droit n'en soit un indice. Reste qu'à la vue de ce jeune serveur, à la situation stable, on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi.

## "Taravu Fight"

Car outre l'extrême violence employée, le point commun de ces deux agressions est bien l'absence de réels motifs. "Il avait cassé le nez d'un de mes amis", tente de se justifier Alexandre Martinelli, sans convaincre le président, si l'on se fie à sa mine dubitative. "En groupe, sans mobile. Ce type de dossier

est très rare", assure M Savelli. M Gasbaoui se risque à une comparaison : "En ce moment, il y a des violences sur le continent, ce qu'on appelle des 'violences Orange mécanique'. Mais personne ne s'explique le déchaînement de violences de cette jeunesse." Même incompréhension de la part du président : "On se demande où on est ! Est-ce qu'on est à Ajaccio ?"

L'étude du téléphone du prévenu par les enquêteurs est susceptible d'apporter un début d'explication. Un groupe de discussions y a été retrouvé, intitulé

"Taravu Fight". "C'est juste un groupe de conversations avec des amis", souffle, presque inaudible, Alexandre Martinelli. "Un groupe de combats de rue" pour la procureure, qui n'a pas tardé à évoquer une recherche de

"sentiment de puissance" et "d'adrénaline". "Vous êtes inadapté à la société", a-t-elle conclu, avant de requérir trois ans de prison dont deux ferme.

Une réquisition qui a eu le don de hérissier l'avocat de la défense M Pierre-Laurent Audisio, qui a dénoncé "une stigmatisation" de son client, "un tourbillon médiatique" et le "tribunal populaire" que les internautes ont dressé sur Facebook.

Reste qu'en prononçant une peine relativement légère, les juges semblent avoir renoncé à la tentation de faire de cette condamnation un exemple.